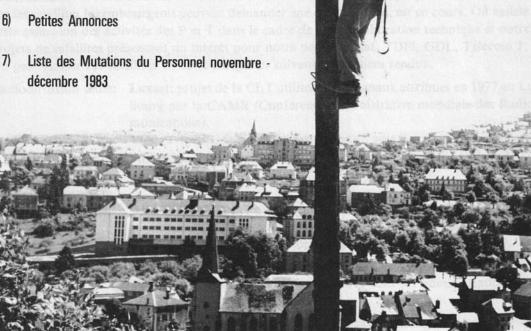
Numéro 1/84 - janvier 1984

BULLETIN DINFORMATIONS INTERNES

Dans cette édition:

- **Bloc-Notes**
- 2) Nouvelles brèves de la Division des Postes et de la Division des Télécommunications
- 3) Conférences des préposés des bureaux principaux
- 125ième anniversaire du bureau des Postes de Bettembourg
- Cours «Initiation à l'informatique». Bilan et perspectives





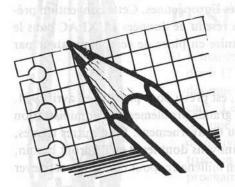
BULLETIN D'INFORMATIONS INTERNES

tél: 4765-396 4765-273

Rédaction: Service Juridique et Relations Internes Direction des P. et T.

2020 LUXEMBOURG

Bloc-notes



1) Dans le cadre du réseau de satellites GDL (Grand-Duché de Luxembourg) initié par le Ministère d'Etat, l'administration a en sa qualité de gestionnaire des fréquences radio demandé la réservation sur le plan international des positions et fréquences pour l'exploitation de trois satellites de télécommunications. Actuellement le délai, où d'autres administrations qui pourraient être brouillées par les satellites luxembourgeois peuvent demander une coordination, est en cours. On assiste à une nette extension des activités des P et T dans le cadre de leur collaboration technique et outre à des projets de satellites présentant un intérêt pour notre pays: Luxsat, TDFl, GDL, Télécom 1, ECS. On peut classer ces satellites en deux catégories suivant les services rendus.

Radiodiffusion seule: Luxsat: projet de la CLT utilisant les 5 canaux attribués en 1977 au Luxembourg par la CAMR (Conférence administrative mondiale des Radiocommunications).

> TDF (Télédiffusion de France): projet en voie de construction de la France utilisant 3 des 5 canaux attribués à la France par la CAMR de 1977.

Télécommunications et radiodiffusion:

GDL (Grand-Duché de Luxembourg): projet que le Gouvernement envisage de confier à une entreprise privée sous le rapport de la radiodiffusion en lui concédant les fréquences assignées par la CAMR de 1979.

ECS (Europeen Communication Satellite): satellites mis en exploitation fin 1984 par Eutelsat dont les actionnaires sont les administrations postales d'Europe (notre part: 0,22%).

Télécom: projet français en cours de construction qui deviendra opérationnel vers le milieu de 1984.

- 2) L'Administration prévoit d'utiliser dans le futur des câbles à fibres optiques pour les jonctions entre centraux téléphoniques. Dans ce contexte un appel de candidature international a été lancé afin de déterminer les fournisseurs potentiels.
- 3) Le 24-1-1984 s'est tenu, sous la présidence de M. Josy Barthel, Ministre des transports, des communications et de l'informatique, une réunion au cours de laquelle les représentants de l'Association des Banques et Banquiers Luxembourgeois, de la Chambre de Commerce et de la Fédération des Industriels ont pu s'entretenir avec les responsables de l'administration au sujet des problèmes que les intéressés rencontrent dans leurs relations avec les P et T, notamment en matière de télécommunications.
- 4) La publication de Monsieur Mario Hirsch sur l'avenir des nouveaux médias au Luxembourg vient d'être achevée. Les personnes s'intéressant à cette brochure intitulée «Kommunikation das gesellschaftliche Nervensystem» pourront s'adresser au Service Juridique qui leur transmettra gratuitement un exemplaire tél.: 4765-396 ou 4765-273
- 5) Le 6 décembre 1983, Messieurs les Ministres de Croo et Barthel, responsables pour les télécommunications en Belgique et au Luxembourg, et Monsieur De Backer, Directeur du Service Informatique de la Commission des Communautés Européennes, remplaçant Monsieur le commissaire Burke, ont signé une convention pour l'utilisation des services publics de transmission de données belge et luxembourgeois par la Commission des Communautés Européennes. Cette convention prévoit l'installation d'un quatrième noeud de commutation du réseau de données LUXPAC dans le bâtiment Jean Monnet de la Commission. Les travaux de mise en place de ce commutateur par l'Administration ont été entamés.
- 6) Le prochain rapport de gestion, celui relatif à l'exercice 1983, est prévu pour paraître en avril 1984. Il contiendra un exposé sur les conditions sous lesquelles les grands problèmes de l'administration peuvent être amenés à une solution appropriée avec l'aide du Gouvernement. En d'autres termes, ceux du message 1984, il faudra «approfondir l'analyse des moyens dont les P et T auront besoin, dans une vision à long terme qui porte jusque dans le prochain millénaire, pour contribuer à relever les défis qui assaillent notre petit pays de toute part».
- 7) Après un premier film ayant décrit l'état actuel de différents services de l'Administration des Postes et Télécommunciations et projeté le 18-12-83 dans le cadre de l'émission Hei Elei Kuck Elei, R.T.L. a décidé de réaliser, toujours dans le cadre de cette émission, un second film donnant un aperçu général sur l'avenir des télécommunications, qui se réalisera également sans doute dans une large mesure sur le plan de notre DT. Il sera possible d'apprécier ledit film dans une des émissions du mois de février.
- 8) Les directeurs généraux des administrations membres de la CEPT se sont réunis le 30-11-83 à Strasbourg pour les Postes le 19-01-84 à Paris pour les Télécommunications.

Il s'agissait de réunions au cours desquelles les pays membres ont chaque fois discuté les grands problèmes d'actualité générale en vue de se concerter sous le rapport de solutions si possible communes et de préparer l'Assemblée extraordinaire qui se tiendra à Montreux en mai 1984 à l'occasion du 25° anniversaire de la CEPT.

L'objectif visé à la réunion de Paris a consisté à préparer un ensemble de mesures destinées à fixer des critères d'uniformisation et d'harmonisation sur le marché européen des télécommunications. Les décisions adoptées ont pour but de fixer des normes techniques communes et de briser ainsi une partie des barrières qui morcellent aujourd'hui le marché européen des communications. Il s'agit d'augmenter la puissance de l'industrie européenne des communications pour répondre de manière efficace à la forte concurrence des Etats-Unis et du Japon.

9) La Commission des Mass Media a tenu des réunions le 22-12-83 et le 24-1-84 avec comme principaux points à l'ordre du jour le statut des radios locales et les principes devant être à la base de la future politique en matière de nouveaux médias en général. La prochaine réunion aura lieu le 22-2-84 avec pour objectif de terminer la discussion du statut des radios locales et d'élaborer à l'attention du Gouvernement l'avis de la Commission quant à la problématique des mass médias dans notre pays. Dans sa déclaration en date du 13 décembre 1983 sur la politique de l'audiovisuel, M. le Ministre d'Etat Pierre Werner, en en effet annoncé que les conclusions de la commission des mass médias «seront examinées au sujet de la réglementation portant sur les radios locales, la télématique, le vidéotexte et autres techniques de communciation. A la suite d'un rapport gouvernemental, un débat pourrait s'engager à la Chambre des Députés.»



Nouvelles brèves de la Division des Postes et de la Division des Télécommunications

POSTES

- 1) L'inauguration du bureau de poste renové de Clervaux aura lieu le vendredi 17 février prochain. L'instauration des nouvelles installations était devenue nécessaire pour faire face aux exigences d'un service client efficace. Les travaux d'agrandissement, qui ont été effectués dans cette optique, ont transformé le bureau tant à l'intérieur par l'aménagement de nouveaux guichets, boîtes postales etc., qu'à l'extérieur par la construction d'un garage postal, d'un pont sur la Clerf reliant le garage à la prochaine route etc.
- 2) Les travaux d'aménagement et de déménagement du nouveau bureau des postes à Mersch sont en cours. Le bureau sera incorporé dans le bâtiment administratif construit au numéro 7 de la rue Grande-Duchesse Charlotte. Il est prévu que les installations seront ouvertes au public pour le mois de février. Les nouveaux locaux offrent un certain nombre d'innovations et ceci aussi bien sur le plan de la sécurité que sur le plan du matériel de bureau. Il va de soi que ces équipements amélioreront à la fois les conditions de travail du personnel ainsi que le service client.
- Les titulaires d'un compte courant postal peuvent profiter depuis peu d'une nouvelle facilité d'utilisation en matière de virements internationaux.

L'administration vient en effet de décider l'application du cours de change «libre» à ces transferts.

Le bureau des chèques postaux est ainsi habilité à exécuter tous les virements en leur appliquant le cours de change respectif suivant le motif du paiement.

Tous ces virements bénéficieront évidemment, comme dans le passé, de la même rapidité d'exécution et de la gratuité.

4) Depuis le 28-11-1983 l'Institut de Formation Administrative (IFA) a ouvert ses portes. A ces cours participent 4 rédacteurs-stagiaires et 11 expéditionnaires-stagiaires entrés en service le 1-10-1983.

- 5) Pour le prochain cours de formation professionnelle à la caserne de Herrenberg pour la carrière de facteur des postes qui débutera vers la fin du mois de mars, 61 candidatures ont été introduites. Il y a pour le moment 7 places vacantes à pourvoir.
- 6) Lors de la récente action de renouvellement de la première série de cartes POSTOMAT, 7.999 titres de légitimation ont été échangés. Au total quelque 11.500 titulaires de ccp participent à ce service.
- 7) Depuis son introduction au mois de septembre dernier, le service DATAPOST prend un essor continuel. Deux nouvelles liaisons sont en voie de réalisation qui porteront à 10 le nombre des pays avec lesquels notre Administration est en liaison. Egalement le nombre des contrats DATAPOST est en progression constante, notamment pour les messages à l'arrivée où leur nombre atteint maintenant 110-120 par mois.
- 8) Dans le système des codes postaux luxembourgeois 3.741 codes en tout ont été attribués à ce jour. Ceci laisse au service compétent une réserve de 5.259 codes dans laquelle il est puisé lorsque de nouvelles rues ou de nouveaux lotissements sont à pourvoir.
- 9) Parmi les véhicules automobiles à acquérir au profit de la Division des Postes figure un camion équipé d'une benne élévatrice. Il servira à acquérir de premières expériences dans le transport de conteneurs vers les bureaux de poste importants.

TELECOMMUNICATIONS

- 1) Une cabine téléphonique mobile vient d'être mise en service à la DT. Par l'intermédiaire d'une liaison radio elle est reliée au bureau de Luxembourg-Téléphone de sorte qu'un utilisateur qui décroche le combiné dans la cabine est automatiquement mis en relation avec le tableau à Luxembourg qui établit la communication demandée. La cabine est utilisée lors de pannes graves ou de travaux de transformation au réseau des câbles souterrains paralysant une localité entière. Dans le passé un agent de la DT avec un véhicule comportant un raccordement au réseau radiotéléphonique public se tenait nuit et jour sur les lieux. L'utilisation de la cabine est gratuite, toutefois la durée des communications est limitée.
- 2) Depuis la mise en service du programme de télévision RTL-Plus, la DT se voit confrontée à une multitude de plaintes émanant des abonnés du réseau téléphonique qui reçoivent des appels erronés destinés aux numéros téléphoniques des jeux de RTL. Comme le principe de ces jeux base sur la vitesse, un grand nombre d'appelants composent dans la hâte un faux numéro. Le plus souvent ils oublient un chiffre ou ils ne tournent pas le cadran jusqu'au bout. Tous les abonnés ayant un numéro téléphonique où seulement une position est différente par rapport aux numéros de RTL sont susceptibles de recevoir ce genre d'appels arronés.
- 3) La Division des Télécommunications va procéder dans les années à venir à l'introduction d'une nouvelle technologie en matière des centraux téléphoniques. En effet, les centraux électro-mécaniques EMD ainsi que les





centraux semi-électroniques EWSA actuellement en service et fonctionnant suivant le principe de la commutation analogique feront place à des centraux électroniques à commutation digitale.

Ce processus s'étendra sur une quinzaine d'années. Une stratégie d'introduction de la nouvelle technique a été élaborée; elle prévoit de réaliser prioritairement des centres importants de télécommunications, présentant des centres importants de télécommunications, présentant un grand trafic téléphonique (ex. Lux-Ville, Belair), en technique à commutation digitale.

- 4) Dans l'intérêt de la sécurité des équipements de télécommunications à Luxembourg-Ville, une soumission publique a été faite pour l'exécution de travaux de cloisonnage (Abschottungsarbeiten). Ces travaux consistent à fermer moyennant un matériel adéquat les lacunes dans des parois ou sols existant autour de câbles téléphoniques qui les traversent. Le cloisonnage a pour effet qu'en cas d'incendie le feu ne puisse que difficilement (après environ 90 minutes) passer d'une pièce à l'autre, ce qui constitue un avantage important pour le combat du feu par les pompiers; une destruction complète du centre de télécommunications avec toutes les conséquences néfastes est suceptible d'être évitée en cas d'incendie. Il est prévu de réaliser plus tard des travaux de cloisonnage dans d'autres centres de télécommuncations.
- 5) Après le déménagement du bureau postal vers la nouvelle adresse à Ettelbruck les équipes de construction travaillant dans le nord et basées à Ettelbruck ont aménagé sommairement les anciens locaux postaux où ils disposent de plus d'espace que dans le passé. Il faut cependant relever que le nettoyage de ces locaux n'est pas encore réglé.
- 6) Au mois de novembre un système électrique de débit d'essence a été mis en service à la station dans la cour de la DT. Le but en est d'éviter les écritures des chauffeurs lors de la prise de carburant et de faciliter la gestion par le garage postal qui dans le passé devait dépouiller annuellement près de 17.000 bons d'essence dont un grand nombre étaient incorrectement ou incomplètement remplis.
- 7) La Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion a passé commande à l'Administration des P. et T. pour la pose d'un câble à fibres optiques devant relier deux offices de RTL sur le site de la ville de Luxembourg. Le câble acheminera des éléments de programmes télévisuels entre les deux sites.
- 8) Depuis 1979 l'administration occupait quelques 42 ouvriers et employés de DAC dans le cadre des travaux extraordinaires. Depuis le premier janvier ce nombre est ramené à 32 unités. Passagèrement il était question de retirer complètement ce personnel ce qui au sein de la DT aurait créé momentanément de graves problèmes.
- 9) Pour 1984, les moyens budgétaires mis à disposition du Fonds d'Investissements pour les Télécommunications ont été sensiblement augmentés par rapport aux «années maigres» 1982 et 1983.
- 10) Ces moyens supplémentaires permettront notamment de reprendre l'extension des réseaux téléphoniques souterrains qui avait été fortement freinée dans le récent passé. En particulier l'administration pourra de nouveau participer aux travaux de coordination avec d'autres services où elle ne sera plus forcée de faire figure à part.

Cours «Initiation à l'informatique». Bilan et et perspectives.

A. Valentin

Les trois premières sessions, d'autres suivront dans un proche avenir, du cours «Initiation à l'informatique» ont été un plein succès, d'autant plus remarquable que les «élèves», l'instructeur, les syndicats et la direction sont d'accord sur ce point. Un questionnaire anonyme très détaillé a en effet permis de dégager une appréciation chiffrée sur pratiquement tous les aspects du cours: motivation des participants, contenu, degré de difficulté, organisation, popularité des exercices, intérêt des démonstrations, qualité du support du cours, coût du café, etc.

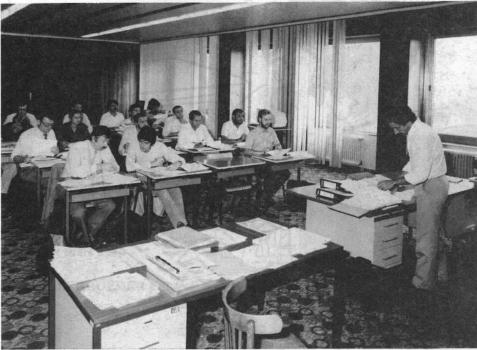
Je ne pense pas utile d'inonder le lecteur d'un amas de chiffres que les informaticiens ont cru nécessaire de collectionner à ce sujet. Ils sont à la disposition des intéressés au service Commercial Informatique, Statistiques (CIS) de l'administration.

Il me paraît néanmoins du plus haut intérêt de relever certains points.

Le cours a été organisé à la demande de l'Association des Cadres Fonctionnaires. La rapidité de l'évolution technologique en matière informatique, qui a et aura une incidence qui ne doit pas être sous-évaluée, non seulement sur l'administration dont nous faisons tous partie, mais sur la société entière, n'échappe plus à personne. Le problème de la formation permanente sera et est déjà à l'heure actuelle, un des problèmes les plus ardus des problèmes socio-éducatifs qui se posent suite à cette évolution. Il est d'autant plus remarquable et louable que l'ACF a pris l'intiative de demander la création d'une possibilité de formation interne à l'administration en ce domaine pour ses membres.

Le cours a été organisé sur une base volontaire et le nombre total des inscriptions s'élève à 83. Tout le monde a été surpris par ce nombre élevé, mais réflexion faite je pense qu'il faudra le placer éventuellement dans le contexte de l'importance de l'effectif de l'administration et d'une ventilation par carrière. La direction a été confrontée avec le problème délicat d'établir les critères de participation au cours.

Finalement elle a opté pour un cours dit ouvert à toutes les carrières, sans distinction ni de grade, ni de la nature de l'occupation actuelle et future. Elle a jugé utile d'encourager de son mieux toute demande de formation relative à une matière vitale pour son avenir. Le souci d'augmenter le capital «connaissances en technologie modernes» de son personnel à tous les niveaux et sa préoccupation de soutenir toute initiative susceptible d'augmenter le degré de motivation du personnel pour son travail l'ont emporté sur les réserves faites quant à la motivation réelle de certains élèves (on va revenir sur la question ci-dessous), et à l'intérêt immédiat de ce cours pour le bon fonctionnement de l'administration.



Il faut encore relever l'inexistence d'opposition des chefs à tous les niveaux contre les inscriptions alors qu'ils ont dû faire face à une absence relativement longue de certains de leurs collaborateurs.

Mais parlons des «élèves» et de l'instructeur.

Agréablement surpris par les nombreuses inscriptions au cours, nous avons voulu en savoir un peu plus long sur la motivation des agents qui ont demandé leur inscription, cette curiosité allant par ailleurs de pair avec le souci bien légitime de concilier les objectifs de l'administration avec les désiderata et les aspirations de notre personnel. Des réponses données, on peut dégager en tout premier lieu que nos agents sont parfaitement conscients du rôle que l'informatique commence à jouer un peu partout et plus particulièrement dans l'administration des P. et T. et qu'ils ne veulent pas subir l'informatique, bien au contraire, ils veulent prendre une part active à l'informatisation de leurs services respectifs. Cette disposition d'esprit très positive a été confirmée par l'attitude de nos agents tout le long du cours.

Quant à la matière enseignée proprement dite, pour moi les «élèves» et l'instructeur ont créé la surprise. J'avais personnellement, lors de la lecture du manuscrit des supports de cours, l'impression très nette que le programme était trop ambitieux et la présentation trop fouillée. Mais en absence de référence et de précédent on a décidé de tenter l'expérience.

L'application et la volonté des participants, sans exception connue, ainsi que le savoir-faire surprenant d'un instructeur improvisé m'ont donné tort. Le programme a été maîtrisé, non sans peine il est vrai, mais avec brio et à la satisfaction totale des responsables du service CIS qui avaient eu le courage d'organiser ce cours sur une grande échelle.

En résumé, rien que du positif. Mais il ne faudrait pas, face aux leçons apprises, au double sens du mot, et à l'expérience faite, que ce cours, qui dans un premier stade visait principalement à donner satisfaction à une demande, reconnue des plus justifiées, de l'ACF, reste une action isolée et ponctuelle.

Elle ne le restera pas.

Mais les suites devront s'intégrer dans une stratégie informatique double qui vise une large diffusion des ordinateurs individuels, ainsi que la mise sur pieds d'un système d'information global au sein de l'administration, stratégie qui elle-même doit s'intégrer dans la mission confiée à l'administration par la législateur.

Ces perspectives d'avenir seront l'objet, si intérêt il y a, d'un article ultérieur.

